

**CICA du XVI<sup>ème</sup> arrondissement**

**Séance du 16 juin 2010**

Le mercredi 16 juin 2010, à 19h, les membres du Conseil du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris se sont réunis en la salle des Mariages avec les représentants des associations inscrites au CICA, sur convocation adressée individuellement à chacun des Conseillers et aux associations par Monsieur le Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement, le 17 mai 2010, conformément aux dispositions des articles L. 2121-9, L. 2121-10, et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été effectuée à la même date sur le panneau de la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement prévu à cet effet.

**Etaient présents :**

M. GOASGUEN, Mme DREYFUSS, Mme BALDINI, M. CAPLIEZ, M. GABORIAU, M. HERVOUET des FORGES, Mme JUNOT, M. LEGENDRE, M. MESSAS, Mme MONIER, Mme ROUSSEAU, M. DEBRE, Mme BOULAY-ESPERONNIER, Mme HAREL M. AURIACOMBE, M. MANO, Mme DIONISI, M. de SAINT-BLANCARD, M. GACHET, Mme BOILLOT, M. REDLER, Mme SALMAT, M. de GIBON, Mme LECOUTURIER.

**Invités :**

M. FOUCHOU-LAPEYRADE (Commissaire Central du 16<sup>ème</sup> arrondissement), M. MARCIANO (Commissaire Central Adjoint du 16<sup>ème</sup> arrondissement), Mme OLBRECK (Direction de la Prévention et de la Protection), M. PIGNARD (Mission de Prévention et de Communication, Commissariat Central), M. Daniel DECANT (Chef de la 4<sup>ème</sup> Section Territoriale de Voirie de la Direction de la Voirie et des Déplacements), Mme COLINART (Coordinatrice, Direction de la Prévention et de la Protection), M. GILLERON (Chef de la Division du 16<sup>ème</sup> arrondissement de la Direction de la Propreté et des Eaux)

**Autres personnes présentes et associations représentées :**

M. BOUTRY (Cité 16), Mme VIGUERI-BAILLY (Accueil des villes françaises 16), M. DUFOUR (Paris 16 Info), Mme WITASSE (Association générale des familles), Mme DREYFUSS (Art et Culture à Paris), Mme FLANDRE (Les Papillons Blancs APEI Paris 16), M. de CHAZEUX (Centre de Liaison et d'Initiative Sociales), M. FAIVRE (DLR), Mme ZIVY (Cité 16), Mme ARLES (Association Famille Catholique et Old'Up), Mme CHAVATTE (Association Famille Catholique), M. PARVIN (ACHM).

**Excusés :**

Mme GIAZZI, M. CHERTOK, M. LUMBROSO, Mme KHOURY, Mme HOFFENBERG, Mme SACHS, M. HELARD, M. ALPHAND, Mme ZWANG, Mme BRASSEUR, M. HESSE, Mme KOVARSKY, M. FUSSIEN, M. LAURET, Mme BAIGUINI.

M. GOASGUEN, ancien Ministre, Député-Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement, ouvre la séance à 19 heures en indiquant que le thème de la sécurité, objet du présent CICA, renvoie à une diversité de sujets et n'est pas déterminé de manière fixe. Il rappelle qu'un comité particulier a déjà été mis en place dans le sud de l'arrondissement pour examiner les problèmes de sécurité spécifiques qui se posent dans le quartier Saint-Cloud. Dans ce cadre, tous les partenaires sociaux ont été entendus à l'occasion d'une réunion qui lui a semblé très productive. Il invite les responsables du commissariat central du 16<sup>ème</sup> arrondissement à donner leur avis sur la sécurité dans l'arrondissement et les participants à poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

M. DEBRE, Député, estime que l'insécurité et les troubles de l'ordre public sont des problèmes récurrents qui perturbent beaucoup les Parisiens. Les statistiques récentes montrent cependant les efforts faits par la police pour prendre en charge ces préjudices. Le 16<sup>ème</sup> arrondissement est mitoyen d'un certain nombre d'autres arrondissements et villes. Ces contacts occasionnent des nuisances, dans le bois de Boulogne par exemple, ou à l'intérieur même de l'arrondissement. Les habitants sont gênés de voir des personnes extérieures venir vivre dans les rues de l'arrondissement et apporter des troubles. Il est donc essentiel de collaborer avec les forces de police.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE, Commissaire Divisionnaire du 16<sup>ème</sup> arrondissement, indique que l'année 2009 a été marquée par une légère augmentation de la délinquance globale (+0,9 %). Les actes de délinquance sur la voie publique ont, eux, tendance à se stabiliser avec une augmentation de 0,2 %. Ces actes sont plus ou moins bien perçus par la population. L'écoute des victimes est donc poussée au maximum afin d'apporter toutes les réponses souhaitées. Sur la période fin 2009-début 2010, les services de police ont été confrontés à une augmentation des infractions concernant les distributeurs automatiques de billets, commises par des populations extérieures à l'arrondissement. Un plan d'action a donc été mis en place et a été aussitôt suivi de résultats puisqu'une quarantaine de personnes ont été interpellées.

La sécurité des enfants aux abords des groupes scolaires est une autre préoccupation importante. Sur la problématique déjà évoquée de la porte Saint-Cloud, des échanges constructifs avec les résidents et les commerçants se sont déroulés. Les services de police se penchent enfin avec attention sur le problème des vols avec effraction et des cambriolages, compte tenu des traumatismes qu'ils peuvent occasionner aux victimes. Dans la mesure où les auteurs des faits sont souvent extérieurs à l'arrondissement, un plan d'action a été mis en place avec d'autres arrondissements et avec la proche banlieue, afin de mener une politique cohérente.

M. GOASGUEN évoque l'élaboration du contrat local de sécurité. Ce document qui est établi par un contact régulier entre la mairie d'arrondissement, les partenaires sociaux, le Parquet et le Commissariat Central de Police, aborde tous les sujets liés à la sécurité en faisant des propositions concrètes. Il sera aussi discuté par la Préfecture de Police, la Préfecture de Paris, l'Académie et la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne (DSPAP) et sera publié dès le mois de septembre, permettant aux habitants d'en prendre connaissance. Les remarques consécutives au CICA pourront d'ailleurs être intégrées dans le document final.

#### Primo accueil des femmes victimes de violence :

Mme ZIVY présente le vœu émis par l'association Cité 16 concernant le primo-accueil des femmes victimes de violences. Les violences faites aux femmes ont été déclarées grande « cause nationale » pour l'année 2010 à la fois par la Présidence de la République et par le Gouvernement français. Le contrat de sécurité de la Ville de Paris intègre également depuis 2009 la problématique de la lutte contre les violences faites aux femmes. Depuis 2008, la Mairie de Paris a mis en place un plan d'action sur ce thème suivant cinq axes : accueil et accompagnement social grâce à la formation des personnels d'accueil et sociaux, soutien des actions de prévention avec les associations, mise à l'abri des femmes, coordination de l'ensemble des intervenants, actions de sensibilisation.

Une structure nommée Relais Info Familles a parallèlement été créée en 2008 à la mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement pour aider les familles. Or, l'association Cité 16 estime que la problématique des violences faites aux femmes requiert une formation *ad hoc* pour le personnel en contact avec ce

type de public. Constatant que la Mairie de Paris a mis en place une formation à destination des personnels en contact avec les femmes victimes de violences, Cité 16 souhaite que le personnel d'accueil du RIF et les agents sociaux de la mairie d'arrondissement puissent bénéficier de cette formation.

Mme JUNOT, adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires et de la petite enfance, explique que la vocation première du RIF est de s'occuper des inscriptions dans les crèches. Ses missions s'élargiront dans un second temps, notamment au bénéfice des personnes âgées. Il n'est donc pas vraiment destiné à se pencher sur la question des violences faites aux femmes.

M. GOASGUEN est tout à fait favorable à l'idée d'apporter une aide immédiate aux femmes victimes de violences. La démarche pourrait consister à trouver des établissements qui puissent venir au secours des femmes battues. Il est par ailleurs d'accord pour demander à la Mairie de Paris une formation pour les personnels d'accueil.

Mme ZIVY indique que parfois des femmes victimes de violences se présentent à l'accueil collectif du RIF alors qu'elles auraient besoin d'un accueil personnalisé et de confidentialité. Une formation pourrait être le début d'un dispositif plus ciblé.

M. GOASGUEN propose la création d'un numéro vert.

Mme ROUSSEAU, adjointe au Maire, chargée de toutes les questions relatives aux commerçants, à la vie associative et aux conseils de quartiers Chaillot et Dauphine, rappelle qu'il existe déjà des associations qui reçoivent les familles et assurent des permanences avec du personnel formé. Ces outils étant sans doute insuffisants, le vœu de l'association Cité 16 lui paraît tout à fait positif. Elle se demande s'il existe dans les commissariats une cellule dédiée à ces questions.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE répond qu'il existe dans tous les commissariats un pôle de protection des familles qui prend en charge spécialement les violences intrafamiliales, y compris les violences entre époux ou concubins. Il indique que contrairement à la procédure qui a été suivie pendant des années - on obligeait la victime à quitter le domicile - c'est l'auteur des violences qui est désormais écarté et placé en foyer.

Mme ZIVY approuve l'idée de mettre en place un numéro vert.

M. LEGENDRE, adjoint au Maire, chargé de l'action sociale, de la prévention et de l'emploi, rappelle qu'il existe déjà un numéro au niveau de la Ville de Paris et que la question de l'accueil a largement été abordée dans le contrat de sécurité.

M. GOASGUEN note que le numéro vert permettra de mettre les victimes en contact avec les associations en assurant la confidentialité nécessaire.

Mme ZIVY s'enquiert du service qui assurera cette permanence téléphonique et demande si le RIF ne peut pas intervenir.

M. GOASGUEN confirme que le RIF pourrait jouer un rôle et faire le lien avec les associations spécialisées.

Le vœu de l'association Cité 16 soumis au vote est adopté à l'unanimité.

Vidéo-protection :

M. BOUTRY souhaite obtenir des précisions sur les équipements de vidéo protection mis en place dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement. Il attend notamment des informations sur leur implantation, sur le mode d'utilisation des films, sur les objectifs (lutte contre les infractions sur la voie publique ou dans la circulation), sur la durée pendant laquelle les enregistrements sont conservés et enfin sur les précautions qui sont prises pour le respect de la vie privée (masquage des fenêtres). Il donne l'exemple du centre de trafic de Londres où il a pu voir que les caméras étaient capables de zoomer sur les plaques d'immatriculation des voitures qui gênaient le trafic. Il demande enfin s'il sera possible d'évaluer les résultats de ces installations au bout de 3 à 4 ans. Cette dimension lui semble importante dans la mesure où les caméras sont assez contestées. Elles sont même discutables en

milieu ouvert puisqu'elles donnent lieu, semble-t-il, à un déplacement plus qu'à une réduction de la délinquance.

M. GACHET, conseiller d'arrondissement, délégué à la sécurité, signale qu'est parue il y a quelques semaines une étude nationale portant sur les installations de vidéo protection de voie publique. Cette étude menée par l'inspection générale de l'administration, ainsi que par les inspections de la police nationale et de la gendarmerie, confirme les données locales selon lesquelles la délinquance baisse deux fois plus vite dans les quartiers équipés de vidéo protection et qu'aucun effet de déplacement de la délinquance (l'effet « plumeau ») n'est constaté. Concernant les garanties pour les citoyens, les enregistrements sont conservés au maximum pour une durée d'un mois. Dans les faits, ils sont plutôt conservés quinze jours sauf en cas d'enquête judiciaire. Dans la mesure où il n'existe pas de fichier, le contrôle n'est pas effectué par la CNIL mais par une commission départementale présidée par un magistrat.

De plus en plus d'élus de toutes tendances se rallient petit à petit à la vidéo-protection tout en sachant bien qu'il s'agit d'un outil de dissuasion et de résolution des affaires et non d'une solution miracle. Le conseil municipal parisien a d'ailleurs voté à la majorité le plan « 1 300 caméras » qui se traduira par l'installation de 1 000 nouvelles caméras à Paris d'ici à fin 2011. Sur ces 1 000 caméras, 59 seront implantées dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement. L'arrondissement comptait jusqu'à présent 45 caméras dont 22 sur le périphérique. Les nouvelles caméras seront placées à l'intérieur même de l'arrondissement. Des efforts particuliers seront portés sur le quartier de la porte Saint-Cloud, sur celui de l'hippodrome d'Auteuil, sur l'esplanade et les jardins du Trocadéro et sur la porte Dauphine. Ces points correspondent à des foyers de délinquance que la mairie et les services de police souhaitent combattre pour préserver la situation relativement privilégiée du 16<sup>ème</sup> arrondissement du point de vue de la sécurité.

M. BOUTRY demande qui sont les personnes qui visualisent les écrans.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE indique que lorsque la caméra se porte sur des fenêtres, l'image est systématiquement floutée. Il explique ensuite que les opérateurs qui réceptionnent les images sont des fonctionnaires de police et que la consultation des films ne peut avoir lieu que sur réquisition judiciaire dans le cadre d'affaires particulières. Le bilan sera difficile à obtenir car il faut à la fois tenir compte des interpellations effectives et de l'effet de dissuasion. Il faut aussi savoir que les caméras permettent d'élucider de fausses affaires ou de fausses déclarations, destinées par exemple à se faire rembourser un téléphone portable. L'implantation des caméras dépend à la fois d'un niveau de délinquance potentiel et des flux : il peut être intéressant de placer des caméras sur des axes routiers importants afin de repérer d'éventuels fuyards.

#### Sécurité des enfants et des adolescents :

Mme WITASSE expose que l'Association générale des familles a préparé et adressé à tous ses adhérents un questionnaire sur la sécurité. Sur 250 questionnaires envoyés, 71 réponses ont été reçues. Dans la mesure où l'association est bien implantée dans le quartier de la porte de Saint-Cloud et où cette zone suscite des inquiétudes, la moitié des réponses provenaient du quartier en question. Le nombre des incidents rapportés peut donner un sentiment d'inquiétude mais il faut considérer cette impression avec prudence puisque les faits signalés sont très étalés dans le temps. A la question de savoir s'ils avaient entendu parler d'agressions physiques et par qui, seuls les habitants de la porte Saint-Cloud ont répondu « par les médias ».

Les réponses sont finalement plutôt positives, les personnes ne sont que modérément inquiètes sauf pour ce qui concerne la sécurité des adolescents. Toutes les classes d'âge se disent préoccupées par les problèmes de drogue au lycée Janson de Sailly, de la dangerosité de certains quartiers (vols de vélos...) et surtout des beuveries estivales dans tous les jardins de l'arrondissement. Mme Witasse se demande donc s'il est possible d'agir sur ce problème. Elle signale enfin que si les habitants interrogés ne sont pas très inquiets, ils demandent tout de même plus de présence policière et de caméras.

Mme OLBRECK explique qu'en tant que contrôleur de sécurité à la Direction de la Prévention et de la Protection, elle est responsable de plusieurs arrondissements et a sous ses ordres 30 à 40 inspecteurs de sécurité. Elle confirme avoir plusieurs fois eu l'occasion d'interpeller des jeunes

dans les jardins du Ranelagh. Ce Jardin, comme d'autres, fait partie des priorités quotidiennes du service.

M. GACHET indique que le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance de l'arrondissement qui est en cours de rédaction s'accompagne de fiches spécifiques, thématiques ou géographiques. L'une d'elles concerne la prévention et la lutte contre les infractions commises aux abords des établissements scolaires. Différents modes opératoires ont été établis avec la police et la justice pour traiter ces infractions, notamment la consommation de produits stupéfiants.

M. DEBRE demande si les services de police constatent une augmentation de la distribution et de la vente de drogue à l'extérieur des lycées.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE n'a pas remarqué d'augmentation d'usage de stupéfiants à l'extérieur des lycées. Les saisies sont relativement constantes et concernent de très petites quantités. Les mineurs font l'objet d'une approche globale de la part des services de police : il s'agit en effet à la fois d'interpeller les auteurs d'infractions, de protéger les victimes et de communiquer. Des actions de sensibilisation sont ainsi menées par le biais des missions de prévention et de communication en milieu scolaire. Ces actions permettent d'échanger, d'observer des tendances, de faire remonter des préoccupations et de modifier les modes opératoires. Au niveau judiciaire enfin, un groupe traite les mineurs victimes avec l'approche spécifique nécessaire à ce public vulnérable.

#### Stationnement :

Une représentante de l'Association de sauvegarde de la rue Mallet-Stevens explique que les membres de cette association habitent une rue très agréable qui chaque soir et jusqu'au lendemain matin (soit de 19h à 8h environ) devient un parking pour les véhicules utilitaires, bloquant ainsi le passage aux véhicules de secours qui auraient besoin de s'engager dans la rue. Le cas s'est déjà présenté en 2007 avec un début d'incendie lors duquel le véhicule des pompiers n'avait pas pu passer dans la rue. Un panneau d'interdiction complète de stationner pourrait peut-être régler le problème. En journée, des véhicules sont continuellement verbalisés.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE confirme avoir reçu des demandes par rapport à ce problème. Des consignes ont de nouveau été passées sur cet axe. Les habitants peuvent tout à fait solliciter l'enlèvement des véhicules la nuit.

Une intervenante demande s'il serait possible d'ajouter une barrière pour rétrécir l'espace accessible aux véhicules.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE propose d'intensifier la surveillance.

M. GOASGUEN constate que les habitants souhaitent que la fourrière passe la nuit.

Une intervenante craint que le passage de la fourrière ne règle pas le problème à terme.

M. DECANT, Chef de la Section Territoriale de la Voirie du 16<sup>ème</sup> rappelle que cette problématique est récurrente dans de nombreuses voies parisiennes. Il lui semble que dans ce cas précis, les gêneurs sont des habitués.

M. GOASGUEN note que les services de police ont devant eux un important travail de terrain. Il indique que l'expérimentation sur la fourrière de nuit débutera en septembre puisque le Conseil de Paris l'a votée lors de sa dernière session. Le dossier a pris un peu de retard puisqu'il fallait différencier les zones de livraison grâce à des codes couleur.

#### Circulation des deux roues :

M. BOUTRY demande des informations sur l'accidentologie des deux-roues motorisés et des cyclistes dans l'arrondissement. Il rappelle que la réglementation a été modifiée pour les autoriser à emprunter les rues à double sens ou à contre sens dans les quartiers 30. Les expériences étrangères démontrent les avantages d'une telle décision. Les accidents graves ou mortels de cyclistes sont en

effet bien plus liés à des angles morts de poids lourds qu'à des rues à double sens ou au fait de porter ou non un casque.

M. GOASGUEN précise que l'arrondissement n'a pas d'autre choix que d'appliquer la réglementation puisqu'il s'agit d'un décret national. Les élus sont cependant extrêmement préoccupés. Il espère que l'expérimentation ne sera pas douloureuse et se dit lui-même sceptique.

M. DEBRE constate avec inquiétude que les rues concernées sont étroites. Il lui semble que le mélange des genres entre voitures, deux-roues motorisés et vélos est accidentogène, aussi bien pour les cyclistes que pour les piétons qui traversent les voies.

M. GACHET indique que l'information n'est pas connue de tous puisqu'il s'est lui-même fait injurier par des automobilistes en remontant à contresens à vélo la rue Saint-Didier. Il existe pourtant dans cette rue un marquage au sol et des panneaux.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE signale que le nombre d'accidents de deux-roues motorisés est en baisse en 2010 par rapport à 2009. Chez les cyclistes, la baisse également constatée est plutôt imputable aux mauvaises conditions climatiques qui n'ont pas été favorables aux sorties à vélo depuis le début de l'année.

#### Délinquance :

Une intervenante demande si les services de police ont remarqué une recrudescence des bris de glace de voitures. Elle a en effet vu à plusieurs reprises des morceaux de verre sur le sol et a elle-même été victime d'un bris de glace.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE n'a pas relevé de hausse globale depuis le début de l'année mais plutôt des périodes avec des séries dont les auteurs étaient des personnes alcoolisées ou des SDF voulant voler un objet ou passer la nuit dans le véhicule. Ces séries ont fait monter les statistiques certains mois. Les patrouilles ont depuis été multipliées dans les secteurs concernés, notamment le samedi soir.

Mme WITASSE s'enquiert de la persistance ou non de la présence de pickpockets sur la ligne de bus 52.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE explique que la sécurité dans les transports en commun est assurée par un service spécialisé des transports qui couvre toute l'agglomération et par des personnels RATP. Lors de leurs déplacements d'un secteur à un autre, les services de police effectuent également des opérations de sécurisation à l'intérieur des bus. Le but est de multiplier les présences dissuasives en partenariat avec tous les partenaires impliqués.

Mme WITASSE se demande si le problème du bus 52 est réel ou bien s'il s'agit d'une simple rumeur. Depuis quelques mois, les habitants se conseillent mutuellement de faire attention sur cette ligne.

M. FOUCHOU-LAPEYRADE répond que cette situation n'est pas perceptible dans les chiffres et que la ligne 52 n'est pas spécialement signalée comme posant problème.

\*                    \*  
                                 \*  
                                 \*

M. GOASGUEN remercie les responsables du Commissariat Central de Police, les représentants de la Direction de la Prévention et de la Protection, les membres de l'administration, les élus et les associations pour leur présence. Il se tient à disposition des habitants pour relayer d'éventuelles difficultés auprès de la police puisque les personnes n'osent pas toujours signaler elles-mêmes une nuisance.

*La séance est levée à 20 heures 05.*